

**Bureau du 20 novembre 2006**

**Décision n° B-2006-4719**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Place du Marché - Aménagement - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa délibération n° 2006-3427 en date du 12 juin 2006, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement de la place du Marché à La Tour de Salvagny, pour un coût global prévisionnel de 4 500 000 € TTC et individualisé l'autorisation de programme complémentaire correspondante.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux pour les lots suivants :

- lot n° 1 : terrassement, fondation,
- lot n° 2 : panneaux photovoltaïques,
- lot n° 3 : charpente métallique,
- lot n° 4 : couverture métal,
- lot n° 5 : travaux de voirie,
- lot n° 6 : revêtements de sols piétonniers,
- lot n° 7 : plantations, arrosage,
- lot n° 8 : éclairage public.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 29 septembre 2006, a déclaré sans suite le lot n° 1 : terrassement, fondation et a décidé que la procédure sera relancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée passé selon les articles 27-III-1er et 28 du code des marchés publics.

Au cours de la même séance, la commission permanente d'appel d'offres a déclaré le lot n° 2 : panneaux photovoltaïques infructueux et a décidé de relancer la procédure par voie de marché négocié.

Dans le respect des articles 53 et 66 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 27 octobre 2006, a classé les offres et choisi, pour les autres lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 3 : charpente métallique, entreprise Deltreil, pour un montant de 149 114,29 € TTC,
- lot n° 4 : couverture métal, entreprise Alain Le Ny, pour un montant de 47 259,08 € TTC,
- lot n° 5 : travaux de voirie, entreprise Screg Sud-Est, pour un montant de 813 153,70 € TTC,
- lot n° 6 : revêtements de sols piétonniers, groupement De Filippis-Maïa Sonnier-Sols Confluence, pour un montant de 865 750,92 € TTC,
- lot n° 7 : plantations, arrosage, entreprise Prost paysage, pour un montant de 141 032,92 € TTC,
- lot n° 8 : éclairage public, entreprise Screg Sud-Est, pour un montant de 243 557,56 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents pour l'aménagement de la place du Marché à la Tour de Salvany, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 3 : charpente métallique, entreprise Deltreil, pour un montant de 149 114,29 € TTC,

- lot n° 4 : couverture métal, entreprise Alain Le Ny, pour un montant de 47 259,08 € TTC,

- lot n° 5 : travaux de voirie, entreprise Screg Sud-Est, pour un montant de 813 153,70 € TTC,

- lot n° 6 : revêtements de sols piétonniers, groupement De Filippis-Maïa Sonnier-Sols Confluence, pour un montant de 865 750,92 € TTC,

- lot n° 7 : plantations, arrosage, entreprise Prost paysage, pour un montant de 141 032,92 € TTC,

- lot n° 8 : éclairage public, entreprise Screg Sud-Est, pour un montant de 243 557,56 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0792 pour un montant total prévisionnel de 4 500 000 €.

**3° - Les sommes** à payer seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 231 510 et 458 1 (à créer) - fonction 824 - opération 0792.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,